

الندوة الجهوية لجامعات الشرق Conférence Régionale des Universités de l'Est

Num : Sétif, le

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements rattachés à la CRU Est

Objet : création de Réseaux thématiques

Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues,

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et dans le but de faire jouer à l'Université le rôle qui est le sien dans la participation au développement national, l'augmentation de ses capacités scientifiques et de formation, ainsi que sa visibilité et son rayonnement international, encourage la démarche de l'association des établissements dans des regroupements en Réseaux Thématiques. Ces derniers ont été définis et présentés dans la note méthodologique référentielle pour la création d'un pôle d'excellence universitaire (*Avant-Projet MESRS – Nov 2022*).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce processus, il vous est demandé de lancer le processus de consultations et d'échange entre vos établissements respectifs afin d'identifier vos pôles d'intérêts partagés et de formuler vos propositions de réseaux, avant la date du 10 mai 2023, au Groupe de Travail National pour la Modernisation de l'Université, par le biais des Conférences Régionales de rattachement.

Dans une première étape, les propositions peuvent être formulées autour du type de regroupement en **Réseaux Thématiques** :

Le Réseau thématique peut être proposé entre des établissements ou des éléments d'établissements (Facultés, Formations, Laboratoires ou Equipes de Recherche) qui développent les mêmes intérêts pédagogiques et/ou scientifiques, et les matérialisent autour de projets de partenariat pédagogiques et/ou scientifiques de Recherche et d'Innovation. Il vise la mutualisation des moyens en équipements et en encadrement, le renforcement des capacités, ainsi que l'échange des bonnes pratiques dans la thématique développée.

Ces réseaux peuvent se constituer pour répondre à des besoins de développement et des priorités nationales, ou répondre à des vocations de développement de territoires dans des secteurs donnés, notamment :

- 1- la micro-electronique.
- 2- l'intelligence artificielle.
- 3- l'agronomie et l'agro-alimentaire.
- 4- les industries pharmaceutiques
- 5- les énergies renouvelables.

6- le développement technologique (mécanique, ...)

7- les sciences sociales.

Les offres de formation proposées dans le cadre de ces réseaux doivent être assurées en langue anglaise, avec introduction de l'intelligence artificielle tout au long du parcours, dès la première année du cursus.

De même que les réseaux peuvent réunir des types d'établissements particuliers (Facultés de Médecine, Ecoles Polytechnique, ...)

Le regroupement doit être formalisé selon un cahier des charges et des fiches d'engagement, et soutenu par des conventions entre les établissements partenaires, définissant les règles de fonctionnement et de pilotage, ainsi que les mutualisations des moyens, pour atteindre les objectifs de performance visés.

Les modèles de cahier des charges et de fiches d'engagement, ainsi qu'une note méthodologique, vous seront communiqués ultérieurement.

P/Le Groupe de Travail pour la Modernisation de l'Université

VARIANTES DE RESEAUX

1- RESEAUX THEMATIQUES

Ces rassemblements consistent un regroupement synergique entre établissements autour de projets de Formation et/ou Recherche dans des thématiques partagées, et visent l'excellence de la formation et le rayonnement national et international.

Des thèmes prioritaires sont identifiés et concernent :

- Tous les axes du Développement Durable
- Les Grandes Sécurités (santé, énergie, alimentaire, eau, ...)
- Technologies Innovantes et le Développement Technologique,
- Le Développement Humain et Social

De même que des établissements peuvent se regrouper autour de thématiques d'intérêt scientifique commun, ou de développement de territoires locaux, régionaux ou nationaux, en association avec des partenaires Locaux, régionaux ou nationaux :

- Industries (électronique, mécanique, ...)
- Pharmacie
- Agriculture
- ...

Eléments du dossier d'Habilitation des réseaux proposés :

- Identification du Thème
- Type de projet développé (Formation / Recherche) – Intitulé et Description du Projet (joindre Cahier des Charges)
- Conventions de partenariats
Doivent préciser :
 - Les objectifs visés
 - Le Comité de pilotage et ses missions, notamment en matière de suivi et d'évaluation du projet ;
 - Les moyens mis en œuvre et les tâches de chaque partenaire

2- RESEAUX PAR TYPES D'ETABLISSEMENTS

Les établissements ou composantes d'établissements de natures particulières peuvent se mettre en réseaux thématiques visant les mêmes objectifs de renforcement de capacités, de solidarité, parrainage et mutualisation de moyens et d'échange de bonnes pratiques, en ciblant notamment un processus de veille qualité, de développement de process d'accréditation et de visibilité renforcé par la mise en réseau.